



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 2019

N°2019-40

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : le 4/09/2019

Date d’Affichage : le 4/09/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle PREVOST donne soin pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Jean-Denis DECHAUME donne son pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Stéphanie PENOT,

SECRETAIRE : Loïc CHATILLON,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : droit à opposition au retrait de la Communauté d’Agglomération de Grand Châtelleraut du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Monsieur le Maire, informe le Conseil que par courrier du 11 juillet 2019, le Président Communauté d’Agglomération de Grand Châtelleraut a sollicité son retrait du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 1er janvier 2020.

En tant que collectivité affiliée au Centre de Gestion de la Vienne, la commune a la possibilité de faire valoir son droit à opposition à ce retrait.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur leur opposition, ou non, au retrait de Grand Châtelleraut.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal se prononce à 3 voix contre, 1 voix pour et 10 abstentions.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 10 septembre 2019

Le Maire,



Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190910-D2019_40-DE
Regu le 10/09/2019